



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19/05/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 12.05.2026, s'est réuni en séance ordinaire le 19 mai 2026 à 19h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

*Etaient présents* : Mr Romain BONHOMME, Mme Catherine de PRÉMONVILLE, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Thierry LÉBOURCQ, Mme Isabelle PETIT, Mr Laurent LUX, Mr Jean-Charles DORÉ, Mme Claire PIERROT, Mme Jennifer MURIAS, Mr Thomas LAGNY, Mr Jérémy SOITEL, Mme Lola HATTAT.

*Absent excusé ayant donné procuration* : Mr Benjamin VERZEAUX a donné procuration à Mr Laurent LUX.

*Secrétaire de séance* : Mme Catherine de PREMONVILLE.

## DÉLIBÉRATIONS PRISES

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **2- ELECTION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue de désigner un correspondant défense à l'issue de ce nouveau conseil municipal. Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Lors de la réunion de municipalité du 27 avril 2026, Monsieur Jérémy Soitel conseiller, s'est proposé pour être le correspondant défense de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Soitel pour assumer cette fonction à Beine-Nauroy.

### **3- CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Chaque élu a pu se positionner sur une ou plusieurs commissions lors de la réunion de municipalité du 27 avril 2026. Un tableau de fonctionnement de la municipalité a été établi et transmis à l'ensemble des conseillers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

<b>COMMISSIONS THÉMATIQUES</b>	<b>MEMBRES ELUS RÉFÉRENTS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Budget / Finances / Commande Publique / Economie locale / Bibliothèque</b>	Mme Maud SAUVAGEOT	Mr Aurélien MICHAUX Mr Jérémy SOITEL Mme Jennifer MURIAS Mme Isabelle PETIT Mme Marie-Dominique BEAUDOIN
<b>Travaux (bâtiments, voiries, équipements publics) / Travaux en régie / Equipes techniques</b>	Mr Romain BONHOMME	Mr Jean-Charles DORÉ Mr Thierry LEBOURCQ Mr Benjamin VERZEAUX
<b>Proximité et sécurité (vie associative, pompiers, gestion des salles) / Vidéoprotection</b>	Mme Catherine de PRÉMONVILLE	Mme Marie-Dominique BEAUDOIN Mme Isabelle PETIT Mr Laurent LUX Mme Claire PIERROT Mr Jérémy SOITEL Mr Thomas LAGNY
<b>Vie locale : service à la population, évènementiel, fleurissement, solidarité (CCAS, seniors, jeunesse, école) / Sport (événements, équipements) / Vie scolaire / Culture</b>	Mme Marie-Dominique BEAUDOIN	Mme Catherine de PRÉMONVILLE Mme Isabelle PETIT Mr Jean-Charles DORÉ Mme Claire PIERROT
<b>Urbanisme / Environnement / Agriculture</b>	Mr Aurélien MICHAUX	Mme Lola HATTAT Mr Benjamin VERZEAUX Mr Thomas LAGNY
<b>Communication</b>	Mme Maud SAUVAGEOT	Mme Claire PIERROT Mme Lola HATTAT

#### **4- REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la secrétaire de mairie informe que le conseil municipal nouvellement élu doit délibérer sur le règlement intérieur de son fonctionnement. En effet, le règlement fixe les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal et il doit obligatoirement préciser :

- La fréquence des séances,
- La convocation,
- L'ordre du jour des conseils,
- La tenue des séances,
- La publicité des séances,

- L'organisation des débats,
- Le vote des délibérations,
- La consultation des projets de contrats de service public et de marchés,
- La présentation et le traitement des questions orales,
- L'expression des élus minoritaires,
- La présence d'agents municipaux,
- La sérénité et la sécurité des séances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le règlement intérieur présenté lors de la séance.

## **5- PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CCID**

Madame Sauvageot, adjointe, rappelle qu'il s'agit d'une commission présente dans chaque commune, composée de représentants de la commune et de contribuables.

Son rôle principal est de :

- Participer à l'évaluation des bases d'imposition (notamment pour la taxe foncière),
- Aider l'administration fiscale à vérifier que les valeurs des biens sont cohérentes,
- Signaler des erreurs ou changements sur les propriétés (constructions, modifications...)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Sauvageot, adjointe, comme présidente de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Propose, en nombre double, les noms des 12 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

## **6- DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Comme évoqué lors de la réunion de municipalité du 27 avril 2026, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction.

Madame Sauvageot, adjointe, rappelle que ces formations peuvent être prises en charge par le Droit Individuel à la Formation (DIF Elus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer les orientations en matière de formation des élus.

## **7- SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALBA RIVA – FESTIVAL « LA POULE DES CHAMPS »**

Comme chaque année, l'association ALBA RIVA organisatrice du Festival La Poule des Champs, sollicite la mairie afin de l'accompagner dans ses actions d'éducation artistique et culturelle.

Cette année le Festival (qui aura lieu les 11 et 12 septembre à Aubérive) fêtera ses 20 ans d'existence.

A cette occasion, les membres du conseil municipal à l'unanimité, proposent de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association.

## **8- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES MARMOUSETS »**

Madame Murias, conseillère et membre de l'association Les Marmousets, expose un bilan rapide sur l'organisation de l'association et de son budget. Les communes voisines vont être à nouveau sollicitées afin d'obtenir des aides financières. Des dossiers de demandes d'aides de subventions auprès de financeurs publics tels que la Région, le Grand Reims, et les communes riveraines vont être réalisés.

Le conseil décide à l'unanimité de leur verser une subvention de fonctionnement de 13 000 €.

## **9- MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES**

Madame la secrétaire de mairie et Mme Sauvageot, adjointe en charge des finances, informent qu'avec la mise en place du padel et du système de paiement des parties par le biais d'une application, il est nécessaire de modifier la régie de recettes de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 28 avril 2009 et d'ajouter à la régie de recettes : paiements liés à l'utilisation du padel (article 7063 sur le budget communal).

## **10- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1**

Madame la secrétaire de mairie informe les membres du conseil qu'aucun crédit n'a été alloué au compte 272 (dépenses d'investissement) lors de l'élaboration du budget 2026.

Considérant que la commune doit régler la somme de 1 000 € à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'acquisition d'actions à la SPL (Société Publique Locales) Agencia, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants en section d'investissement :

Chapitre 21 / article 2131 : - 1 000€

Chapitre 27 / article 272 : + 1 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## **11- POINTS DIVERS**

### **- COMMISSION COMMUNICATION**

Mesdames Sauvageot et Pierrot informent le conseil de l'avancement du bulletin communal qui devrait paraître avant l'été.

Elles proposent également d'engager une réflexion sur les besoins complémentaires afin d'améliorer l'ergonomie de l'espace ludothèque, nouvellement créé au sein de la bibliothèque.

Les membres de la commission communication sont chargés d'organiser la future inauguration du terrain multi-sports qui pourrait avoir lieu le samedi 3 octobre dans la matinée, sous réserves de compatibilité avec les activités de la fête patronale. Une réunion est prévue début juin.

## - COMMISSION TRAVAUX

Monsieur Doré, conseiller, fait un point sur l'avancement des travaux du pumtrack. Cet équipement devrait être terminé fin juin.

Messieurs Lebourcq et Doré ont commencé à étudier la mise en place de mobiliers urbains aux abords du nouveau pôle sportif (terrain de foot, padel, pumtrack, pétanque). Une étude d'implantation est à mener.

Monsieur Lux, conseiller, en profite pour faire remonter une demande d'un administré concernant l'intérêt de mettre un ou deux bancs au cimetière. L'étude va être menée...

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 29 juin concernant la rénovation de la rue de la Maladrie. Les travaux devraient débiter à l'automne 2026.

## - VEOLIA

Madame Hattat, conseillère, et Mr Michaux, adjoint, proposent d'organiser une visite du site de traitement des déchets VEOLIA suite aux derniers événements et avec la nouvelle équipe d'élus.

### Dates à retenir :

- **Samedi 23 (14h à 18h) et dimanche 24 mai (10h à 18h) : FÊTE DE LA NATURE** à Nauroy
- **Samedi 23 mai (à partir de 19h) : FÊTE des VOISINS** organisée par le COMITÉ des FÊTES, cour Diakow
- **Vendredi 29 mai** : « Sciences ça pousse » par ACCUSTICA à 18h30, à la salle polyvalente
- **Lundi 1<sup>er</sup> juin** : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- **Samedi 20 juin** : Portes ouvertes des POMPIERS de 10h à 18h, à la caserne
- **Dimanche 21 juin** : FÊTE de la MUSIQUE organisée par le COMITÉ des FÊTES et LA CHAMPENOISE, cour Diakow
- **Lundi 22 juin** : réunion de MUNICIPALITÉ à 18h30
- **Jeudi 25 juin** : ESCALPADES à 19h00, salle polyvalente
- **Lundi 29 juin** : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- **Lundi 29 juin** : RÉUNION PUBLIQUE sur la rénovation de la rue de la Maladrie, à 20h à la salle polyvalente
- **Du lundi 6 au vendredi 10 juillet** : CHANTIER JEUNES
- **Lundi 13 juillet** : festivités cour Diakow, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal champêtre
- **Mardi 14 juillet** : CÉRÉMONIE OFFICIELLE
- **Lundi 27 juillet** : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie

La 1<sup>ère</sup> adjointe

Catherine de PRÉMONVILLE



Le Maire,

Romain BONHOMME

